

Équipement §)	CR (E) ou HCR (E)
Feux de route	CR (E) ou HCR (E)
Feux de croisement	A (E) dans CR/HCR
Feux de position	R-S1 (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	
Cilignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av 1 (E) ar 1 (E)
Feux de gabarit	
Feux complémentaires	B (E) sur demande
Eclairage plaque	2/ séparés
Essuie-glace	2/ balais avec lave-glace
Avertisseurs	1/ Motorcraft TPAR 556 ou TPAR 557 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de livraison	
Marque et type	FORD (D)	Transit 190
Homologation N°	CH 3307 25	
Carrosserie		
Places	total 3 x)	avant 3
Poids à vide	1690	Carburant B
Charge utile	1810	CV-impôt 15,24
Poids total	3500	Cylindrée 2992

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche: 3225 t/min, M2, 1A 4,63 = 75,5 dB/A
- **) Mesures des gaz : Emplacement de la marque d'homologation ECE-15; à droite, dans l'entrée, près de la plaquette teneur en CO: ECE-15/02; = 0,96 % à 800 t/min. / ECE-15/03; = 2,0 % à 850 t/min.
- +) Variantes de pneus : 185 R 14 C 6 PR AV = 1400 kg (3,25) AR = 2600 kg (3,25) Vmax. 130 km/h (M)
185 SR 14 Reinforced AV = 1340 kg (3,00) AR = 2680 kg (3,00) Vmax. 170 km/h.
- x) Nombre de places : sur demande avec banquettes longitudinales pour le transport occasionnel de 16 personnes, (article 61, CCR).
- xx) Poids à vide : augmente de 65 kg lorsqu'équipé de banquettes longitudinales.
- §) Équipement : une paroi de séparation est également obligatoire avec banquettes longitudinales; "L" à l'arrière du véhicule: variante du modèle.

À noter dans le permis de circulation:

128 - sièges et dispositifs de sécurité pour le transport non professionnel de 16 personnes dans le compartiment de charge sont autorisés.

Remplace FH CH 3307 25 du 08.-10.11.78 / 21.12.78
Identification, Mesures des gaz, Variantes de pneus
(25.06.80)

Lieu et date de l'homologation Rothrist, 08.- 10.11.78 / 21.12.78

Service fédéral d'homologation